

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de Bénarville sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mercredi 13 juillet 2022.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** MM HOUOT Steve, Conseiller Suppléant, d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL (Arrivée à 18h37), LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE (Arrivée à 18h43), PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE (Arrivée à 18h40), COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

**Pouvoirs de :**

- M. LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REVELT Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE.

**Représentation de :** Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL.

**Assistaient également à la réunion :** Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Environnement et Mme GODEFROY Adeline, Responsable de l'Administration Générale

**Secrétaire de Séance :** Mme GEULIN Isabelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	34
Quorum	14
Nombre de votants	42

**Délibération n° 079/2022**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PORTANT DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE D'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA REGION NORMANDIE**



## Délibération n° 079/2022

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PORTANT DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE D'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA REGION NORMANDIE**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment sa compétence en matière de transports scolaires ;

**Vu** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

**Vu** le Code des Transports et notamment ses articles L3111-1, L3111-7, L3111-9 et suivants relatifs à l'organisation des services de transports publics scolaires ;

**Vu** l'article L1221-12 du code des transports relatif au financement des services de transports public régulier de personnes ;

**Vu** l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**Vu** la délibération 28/2020 du 11 mars 2020 portant sur l'autorisation de signature de la convention financière avec la Région Normandie relative à la participation financière à l'abonnement du transport scolaire ;

**Vu** la convention financière signée en date 20 mai 2020 entre la Région et la Communauté de Communes Campagne de Caux portant sur la participation financière de l'abonnement du transport scolaire ;

La Région Normandie a engagé depuis 2019 une réflexion sur l'harmonisation des modalités et pratique de délégation de compétence du transport scolaire aux autorités organisatrices de second rang (AO2) sur son territoire.

Une première étape en vue de l'harmonisation recherchée a été conduite à l'appui des dispositions actées dans le règlement des transports et de ses mises à jour successives.

La poursuite et la finalisation du travail engagé qui devaient conduire à l'adoption d'une convention partenariale régionale implique une étape importante de concertation qui n'a pu être mise en œuvre dans le contexte sanitaire de la période.

Aussi, compte tenu de l'échéance des conventions en cours à la fin de l'année scolaire 2021/2022, la prolongation d'une année scolaire supplémentaire des conventions d'A02 s'avère nécessaire.

Un tableau financier est joint en annexe et porte sur la participation de l'organisme financeur pour la rentrée scolaire 2022-2023.

La délibération prise en 2020 mentionnait une participation financière de la Communauté de Communes Campagne de Caux de 50 % du coût des transports scolaires pour les collégiens domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes et quelle que soit leur affectation, hors coût supplémentaire lié à une inscription tardive.

La participation financière est donc de 30 € par collégien inscrit pour les familles avec pour quotient familial jusqu'à 500 € et de 60 € par collégien inscrit pour les familles avec pour quotient familial plus de 500 €.

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 21/07/2022  
L'original est sous pli

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

A l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention portant délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire de la Région Normandie ainsi que les annexes liées.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux  
Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE